

Mercredi 17 février 2021 – Rencontre avec les élus municipaux.

J'ai été reçu, à ma demande, pour évoquer le projet de nouvelle mairie et la création d'une commission extra-municipale.

Étaient présents : Mme Crespon-Lhérisson, M.Cardot, M.Castans, M.Leininger.

Mme le maire, après un appel téléphonique a dû s'absenter.

Notre entretien a duré 1H30, et ce compte-rendu n'est pas un verbatim. Il transcrit ce que j'ai retenu, ce que j'ai compris ou crû comprendre, ainsi que mes interrogations à posteriori.

D'autres thématiques se sont ajoutées au fil de notre conversation: la communication municipale, le PLU...

- ***Concernant la nouvelle mairie, je voulais comprendre ce qui motivait l'abandon des locaux actuels, leur transformation en logement et le transfert des services municipaux dans la salle du Micocoulier agrandie de 50 M².***

Pour le réaménagement des locaux actuels, il m'a été expliqué que l'accessibilité handicapé et la mise aux normes n'y étaient pas possibles, qu'il était difficile d'y créer des toilettes accessibles. Même l'implantation d'un monte-charge extérieur ne suffirait pas à répondre aux normes.

Que l'on ne pouvait y aménager un espace bibliothèque attractif et aux normes et répondre ainsi au vœu du département afin que le bibliobus continue de l'inclure dans sa tournée. Que Thoiras pourrait bénéficier de cet équipement qui lui fait défaut.

Faire des travaux dans l'actuelle mairie imposerait d'héberger les services dans la salle du Micocoulier le temps des travaux, ce qui entraînerait des coûts supplémentaires pour notamment connecter cette salle aux réseaux, téléphonique et Internet, par la suite superflus. ***Sur ce dernier point, il est évident que le projet d'extension de la salle du Micocoulier, couplé à la création d'un logement dans l'actuelle mairie est déjà plus onéreux que ces aménagements dits « provisoires » dont le Micocoulier pourrait au demeurant bénéficier de façon pérenne.***

Autre intérêt envisagé à ce projet, la transformation en logement des anciens locaux municipaux.

Ainsi le loyer perçu (un peu plus de 500 € mensuels attendus) accroîtrait les possibilités financières de la commune dont les dotations auraient baissées ou baisseront. Mais, à combien se chiffrent les travaux de réaménagement et en combien de temps l'investissement prévu sera t-il amorti, avant qu'il ne « rapporte » ?

Ce projet aurait fait l'objet d'une consultation du Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement du Gard (CAUE) par trois fois.

Mais les seuls chiffrages présentés concernent uniquement la création de nouveaux locaux, l'un abandonné (Can Lepe) car trop onéreux, l'autre acté lors du conseil municipal du 28 janvier 2021 (extension de 50M² de la salle du Micocoulier). Pour le réaménagement et mise aux normes du bâtiment de l'actuelle mairie rien de tel n'a été évoqué. De même, pour la création d'un logement dont on ne sait pas combien cela coûtera.

En l'état actuel de nos informations on n'arrive pas à percevoir la balance entre les avantages de l'une ou l'autre des solutions : nouvelle construction et création d'un logement, ou réaménagement de l'existant ?

Il me semble important que soit rendu public l'ensemble des conclusions qui ont fait adopter l'un des projets au détriment de l'autre, ainsi que les coûts d'étude des avant-projets déjà engagés ?

● **Commission extra-municipale et communication.**

Les élus municipaux ont été surpris de recevoir cinq candidatures à cette commission. D'après eux cela manifeste une incompréhension majeure des textes qui décrivent sa création et son fonctionnement. Voilà comment il aurait fallu les interpréter.

Une commission extra-municipale n'a d'existence que sur un thème choisi par une des commissions municipales constituées, elle peut aussi prendre l'initiative de proposer des sujets d'information ou de discussion avec les élus. C'est à ce moment qu'un appel à candidatures est fait. Une fois sa mission remplie, elle se dissout jusqu'au prochain sujet qui la requerra. Elle a donc une existence éphémère. Elle a un rôle consultatif.

Il me semble contradictoire de prévoir que la commission extra-municipale puisse « proposer des sujets d'information ou de discussion », ou « souhaiter qu'un projet soit mis en œuvre après approbation » des instances ad hoc, si elle-même n'a d'existence que sur un sujet précis avec les seules personnes intéressées qui ont candidaté ? Sous quelle forme les autres personnes motivées par un autre thème pourraient-elles le faire valoir ?

S'en est suivi un échange sur la communication municipale. Les élus municipaux considèrent que l'on ne peut valablement associer la population à la réflexion sur un projet dont les éléments de viabilité n'ont pas été réunis. Cette phase d'élaboration leur appartiendrait en propre. La consultation (l'information serait plus appropriée), si elle intervient, porte sur les éléments constitués du dossier : plans, financements...

Cette conception exclu de fait tout échange sur l'opportunité d'un projet. Elle a, à mon avis, l'inconvénient de ne pas solliciter les électeurs sur ce qui est le moteur de l'implication citoyenne. Elle contribue à installer la passivité par rapport à des projets présentés « clef en mains ».

Chacun est resté ancré dans ses convictions.

● **La révision du PLU.**

Ce thème a été abordé incidemment. Réviser le PLU c'est, entre autres, faire droit à certaines demandes de particuliers sur la requalification de leurs parcelles. C'est un équilibre fragile entre la somme des intérêts particuliers et l'intérêt général. L'idée d'accroître le nombre d'habitants est présente chez les élus, avec pour but d'assurer un rajeunissement de la population propre à pérenniser par exemple l'école de Thoiras. Cependant les conseillers municipaux sont interpellés d'une part, par l'importance du coût financier du processus de révision et d'autre part, par la pression du gouvernement pour que ce soient les Intercommunalités qui en aient la compétence. L'incertitude à ce sujet prévaut.

J'ai fait valoir la fragilité de l'environnement de Corbès dont l'attrait ne résisterait pas à l'accroissement intempestif du bâti. Dans ce cas l'on peut craindre la saturation des différents réseaux : voirie, adduction et assainissement des eaux. Sans compter la bétonisation inéluctable des espaces verts qui s'inscrit en faux contre les orientations environnementales actuelles. L'idée qu'il y aurait à développer la commune me laisse songeur, ne faudrait-il pas plutôt la sublimer .

J'espère avoir traduit honnêtement la substance des échanges tenus au cours de notre entrevue.

Veillez, si vous le souhaitez nous faire part de vos réactions à l'adresse suivante :

contact@corbes-infos.fr

Consultez le site Agora corbésienne : corbes-infos.fr

Gérard SCOTTO

Porte-parole Agora corbésienne